



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
**impots.gouv.fr/verifavis**

MME AOUZAL HABIBA  
BAT C  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

### Vos références

#### Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 19 73 344 943 402

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 2

Référence de l'avis : 18 69 A573156 51

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

BAT C

134 RUE JOLIOT CURIE

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Numéro FIP : 690 20 75 6977079789 4 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 24/07/2018

### Votre situation

**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

**0 €**

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.**

**Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.**

### Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
  - **Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368\***
  - DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.**
  - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LYON CENTRE - S.A.I.D. LYON CENTRE  
3 RUE DE LA CHARITE - BP 625 69239 LYON CEDEX 02  
Tél : 04 72 77 21 05

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

Date de téléchargement : 08/01/2019

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									1.0

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	5650			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5631			
Salaires, pensions, rentes nets.....	19			19
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			402	
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....				2
<b>Revenu brut global</b> .....				<b>21</b>
CSG déductible.....				- 21
<b>Revenu imposable</b> .....				<b>0</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections</b> .....				<b>0</b>
<b>Impôt total avant crédits d'impôt</b> .....			<b>0</b>	
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	<b>Montant déclaré</b>		<b>Montant retenu</b>	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE.....				1
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence</b> <sup>25</sup> .....				<b>2</b>
Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées (article 1965 L du Code Général des Impôts).				
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>				402
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019</b>				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

>>> Suite de votre avis

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) depuis le 03/07/2018

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%